



N° 69376-2024/1-ACTS/DAJI

Date du : 20 mars 2024

Rapport de présentation

OBJET : modification de l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

PJ : un projet d'arrêté.

Référence : délibération n° 72-2023/BAPS/DCJS du 7 février 2023 portant composition du comité de suivi de la stratégie provinciale jeunesse 2021-2025.

1. **Comité de suivi de la stratégie jeunesse (art. 10-1)**

Conformément à la délibération du 7 février 2023 référencée ci-dessus, Mme Anne-Lise MAUGA a été désignée pour siéger au sein de ce comité en tant qu'ambassadrice du dispositif « jeunesse développement durable ».

A la demande de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS), il est proposé de la remplacer par Mme Waginé DRUDI, qui est grande ambassadrice du dispositif « jeunesse développement durable ».

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.